

Conditions générales de Location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas être cédée.

Les réservations ne sont effectives qu'à réception de l'engagement de réservation accompagné de l'acompte correspondant et de l'accord du camping. Assurez-vous des disponibilités en contactant le camping : 02.97.48.10.41 ou par mail : info@camping-damgan.com. Réservation en ligne possible sur notre site Internet : www.camping-damgan.com (7 nuits minimum en pleine saison).

Réservation d'un emplacement :

L'encombrement maximum par emplacement est : un véhicule + une caravane ou une toile de tente. **L'emplacement pourra être occupé à partir de 14 heures et devra être libéré pour 12 heures.** Pour tout branchement électrique, prévoir une prise européenne étanche. Toute modification en cours de séjour (nombre de personnes, visiteurs etc.) doit impérativement être signalée à l'accueil. Le règlement du solde de votre réservation s'effectuera à votre arrivée.

Réservation d'un hébergement locatif :

Le mobile home pourra être occupé à partir de 16 heures et devra être libéré pour 10 heures le jour de votre départ en saison (Court séjour 1 à 3 nuits) : arrivée à partir de 14 heures et départ avant 12 heures. Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée ou d'un départ anticipé. Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiquées sur le tarif en vigueur. Aucun surnombre ne pourra être envisagé sans autorisation de la direction. Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. Toute dégradation de l'hébergement, ou de ses accessoires, donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location devra être rigoureusement identique à celui du début de location, tout manquant devra être payé par le locataire. En garantie de ces dispositions, une caution de 300 € sera exigée du locataire le jour de son arrivée en 2 chèques : un de 230 € en garantie contre les dégâts éventuels. Elle sera restituée au moment du départ, après vérification de l'installation, sous déductions des dégâts constatés ou manquants et un chèque de 70 € pour couvrir les frais de ménage de fin de séjour, y compris réfrigérateur, four, toilettes, douches. Elle sera restituée si le logement est laissé dans le même état de propreté qu'à la livraison. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. **Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.** En cas de départ en dehors des heures de bureau, la caution sera retournée par courrier au locataire après inspection des lieux.

Retard et annulation :

En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser : en l'absence de message écrit ou téléphonique du locataire, précisant qu'il a dû différer la date d'arrivée, la location deviendra vacante le jour même de l'arrivée prévue sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé. Malgré un départ anticipé, les frais de séjour sont à verser.

Les droits de location (acompte de 30% du séjour + frais de réservation) devront être réglés dès réception du contrat de location et joints à l'exemple à retourner ou réglés en ligne. L'acompte sera déduit du montant des redevances, mais non remboursé par le camping en cas d'annulation. En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir : les frais de réservation + un montant égal à 30 % du coût intégral de votre séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée. Le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Assurance annulation (facultative) :

Le Camping de la Plage vous propose de souscrire une assurance « Annulation et Interruption » dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site : www.campeze-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48 h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Propriétaires d'animaux :

Nous rappelons que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont formellement interdits dans l'enceinte du camping. Tout propriétaire d'un chien se doit de respecter strictement les règles ci-après :

- il doit être tenu en laisse et ne jamais divaguer seul,
- il ne doit jamais rester seul dans le camping (tous types d'hébergements confondus),
- l'enceinte camping et ces abords immédiats ne sont pas une sanisette pour chien,
- ils ne doivent fréquenter aucun bâtiment,
- **en règle générale, ne jamais nuire à la tranquillité d'autrui.**

Les chiens sont interdits dans les chambres des locatifs et dans les mobil-homes 1 chambre, 2 chambres premiums et 4 chambres. Le camping se réserve le droit de facturer des coûts de pressing en cas de présence de poils sur les couettes.

L'accès d'un véhicule au camping nécessite une carte magnétique qui vous sera remise à votre arrivée. Elle est non cessible.

Le camping se réserve le droit d'expulser tout contrevenant au règlement intérieur.

Médiation :

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : Médicis 73 boulevard de Clichy 75009 Paris - contact@medicys.fr.

